

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-091 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 septembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEAUX, N. CHARLETY, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, J. ROBERT.

Absents: J. VIAL

La secrétaire de séance désignée est Josette Couturier.

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE: Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) -

Soutien à la candidature du Département de l'Isère

Rapporteur: Julien Polat

EXPOSE: En mars 2017, le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) a lancé le 3^{ème} volet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 3). Une de ses déclinaisons intitulée *Territoire d'Innovations de Grande Ambition* vise à soutenir des projets ambitieux et innovants portés par des acteurs locaux.

A l'issue de deux phases de sélection, les territoires lauréats bénéficieront d'un investissement exceptionnel de l'ordre de 30 à 60 millions d'euros, pour développer des expérimentations à grande échelle autour de « démonstrateurs » duplicables.

Le Département de l'Isère souhaite porter une candidature dénommée : Villes Moyennes, ambitions XXL, équilibrer le développement des territoires en créant les conditions d'une nouvelle dynamique locale d'innovation.

Garant de la cohésion territoriale sur l'ensemble de son territoire, le Département a pour conviction profonde que le développement économique et social ne peut être concentré sur le seul périmètre des métropoles. Il devient capital de miser sur les villes et territoires périphériques pour engager une dynamique globale associant les grands ensembles urbains aux zones périurbaines. Promouvoir une capacité à développer une dynamique d'innovation dans des villes moyennes lui paraît être la garantie d'un avenir préservé pour ses habitants, en veillant au maintien de la cohérence et de la solidarité territoriale.

... / ...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20170927-2017-091-DE Date de télétransmission : 11/10/2017 Date de réception préfecture : 11/10/2017

La candidature propose d'équiper les villes moyennes de dispositifs innovants qui favorisent l'émergence de projets capables d'accélérer leur développement en impliquant les acteurs locaux, habitants, associations, entreprises ; ainsi que les collectivités locales et les acteurs de la recherche.

Quatre premiers domaines ont été identifiés et font l'objet du dossier de candidature : l'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées, le partage des locaux publics, la modularité de l'habitat, une plateforme d'innovation participative.

Ainsi, le Département de l'Isère, la Ville de Voiron et le Pays voironnais porteraient un projet ambitieux et a priori unique en France auprès du CGI.

La Ville de Voiron souhaite soutenir cette candidature et se porte candidate pour devenir le lieu d'expérimentation et d'essor de cette dynamique.

PROPOSITION:

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 19 septembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- D'approuver le soutien de la Ville de Voiron à la candidature du Département de l'Isère à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire d'innovation de Grande Ambition (TIGA) dans le cadre du 3^e volet du Programme d'investissement d'avenir.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce soutien.

DECISION: La proposition est **ADOPTEE à l'UNANIMITE (32 POUR)** AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

uljen POLAT